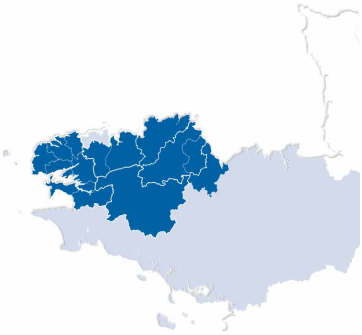

ÉCONOMIE | OUEST BRETON

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PAPIER-CARTON EN ENTREPRISE : COMPRENDRE, RÉDUIRE, VALORISER

#3 | Octobre 2026 **OBSERVATOIRE I** Note d'analyse

Crédit : DR 29 - Bobines de papier pour la fabrication des cartons dans l'entreprise DS Smith à Carhaix-Plouguer

3 % des émissions des GES industrielles nationales sont émis par l'industrie papetière

71 % de la matière exploitée est issue du recyclage

1 000 emplois dans la filière papetière dans l'Ouest breton en 2025

500 000 tonnes de gisement de papiers-cartons en Bretagne dont **70 %** sont triés et valorisés

Le réseau des Dirigeants responsables Finistère Bretagne (DR29) regroupe une cinquantaine de membres autour de la raison d'être **« Face à l'urgence sociale et environnementale, les dirigeants finistériens se mobilisent, coopèrent et transforment leurs entreprises pour un futur désirable ».**

Au cœur d'une économie plus responsable, la circularité prend tout son sens : passer d'une économie linéaire à une économie circulaire contribue à une trajectoire de décarbonation et à préserver les ressources.

Le groupe de travail Économie circulaire a fonctionné en co-développement pendant plus d'un an sur des problématiques internes à chaque entreprise. Une des sessions a porté sur la diminution des emballages jetables dans les envois et s'est prolongée par un défi[1] lors de la 4e édition des Défis de l'économie circulaire. Il a mis en lumière une problématique commune et l'envie partagée des acteurs de changer de paradigme, en considérant les déchets comme de nouvelles ressources.

Le groupe est constitué d'horizons et de secteurs très diversifiés : Aencrage, la brasserie du Bout du monde, Cegelec Clim Ouest, Clickeco Armorique, Cerafel, JKS, G4DEC, Groupe Sato, Labocéa, Oxymax, Symeed29, Technature. Après examen des « gisements » de chacun, le carton s'est révélé comme étant le dénominateur commun à tous. Aujourd'hui, l'ensemble des membres recycle ses emballages en carton via différents prestataires, à l'image d'une filière qui fonctionne depuis de nombreuses années en boucle fermée. Toutefois, l'intention du groupe a été de pousser le curseur de la circularité encore plus loin, que ce soit en termes de valorisation de la matière ou de réemploi, en confrontant différents indicateurs afin de concilier modèle économique et sobriété. Cet observatoire montre que derrière la volonté apparente des acteurs, des freins logistiques et économiques entravent la mise en place de boucles de réemploi des cartons. Ces contraintes peuvent toutefois être levées, comme en témoignent les nombreux retours d'expérience des acteurs du territoire qui ont pu expérimenter différents cas d'usages.

1. Nom du défi « Comment créer une économie circulaire intra-entreprise ? ».

ADEUPa BREST • BRETAGNE
dirigeants responsables FINISTÈRE - BRETAGNE
Vechall Facilitateur de la transition écologique en Finistère

L'industrie du papier-carton, une filière déjà circulaire

71% de la matière exploitée est issue du recyclage

L'industrie du papier et du carton regroupe les activités de production de pâte à papier ainsi que la fabrication de papier et de carton à partir de fibres vierges et de matières recyclées[2]. Elle est ancrée dans le paysage industriel français, au regard de son histoire, et de son poids dans l'économie (57 000 emplois[3]). Cette filière est à la fois exemplaire pour sa capacité à fonctionner en boucle fermée mais dispose aussi d'une marge de progression concernant le sujet de la décarbonation. En effet, si 71 %[4] de la matière qu'elle exploite est issue de papier-carton à recycler (PCR), elle est à l'origine de 6 % de la consommation de gaz du secteur industriel et de 2 % de la consommation totale française, tous secteurs confondus. Elle émet, d'après le rapport de l'Ademe[5], 6,5 Mt de CO_2 chaque année, dont les deux tiers d'origine biogénique, du fait de l'utilisation de co-produits (écorces, liqueur noire) comme combustibles. Elle consomme une quantité d'eau importante, qui est toutefois réutilisée à l'exception des pertes[6] liées à l'évaporation.

Bien que l'industrie papetière ait déjà réduit ses émissions de 5 % par an récemment, elle représente 3 % des émissions GES industrielles nationales.

Pour atteindre l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone (-81 % de CO_2 entre 2015 et 2050), le rapport de synthèse du Plan de transition sectorielle (PTS) valide deux scénarios forts dont l'un axé sur le réemploi massifié (et l'utilisation limitée du bois-énergie). Les réglementations en vigueur et à venir vont, de fait, obliger les acteurs à réemployer jusqu'à 100 % de leurs gisements selon leur secteur et leur typologie d'ici 2040.

La production française n'est pas suffisante pour absorber l'ensemble des besoins nationaux. Elle est aussi dépendante de flux importants, sources d'émissions de gaz à effets de serre. Plus de 70 % de sa consommation de pâte à papier provient d'importations émanant de pays étrangers, principalement situés hors de l'UE. En ce qui concerne les emballages en papier-carton, la France produit l'équivalent de ses besoins, soit environ 4 Mt, mais sa consommation se compose quand même de 50 % de biens importés.

Une filière économique en pleine mutation

Depuis le début des années 2000, la filière papiers-carton a affiché des signes de ralentissement dus à une moindre consommation entraînant une baisse de la production. Cette tendance s'est toutefois inversée depuis 2020. La crise covid a contribué à accélérer certaines pratiques telles que les achats en ligne, dopant les besoins en emballages carton notamment. Les nouvelles réglementations en faveur des matériaux biosourcés et recyclables devraient aussi stimuler le marché. Entre 2020 et 2030, les professionnels du secteur s'attendent en effet à une croissance de près de 30 % du segment des papiers d'emballage et de conditionnement, ce qui devrait hisser la production française de papier-carton à 8,2 Mt[7] par an.

L'industrie du papier et du carton emploie près de 57 000 salariés privés en France en 2025. Elle intègre la fabrication de pâte à papier, qui constitue la matière première servant à produire différents types de produits finis : les emballages en papier et en carton, le papier pour l'hygiène, les articles de papeterie et les autres types de papiers et de cartons.

Elle a connu une baisse significative et continue de près de 30 % de ses effectifs durant les vingt dernières années, soit environ 22 300 emplois. Le segment de la fabrication de pâte à papier s'est plutôt bien maintenu (-150 emplois soit -12 %) mais ne concentre qu'une part infime de l'activité. En revanche, les effectifs dans la production de papier et de carton ont fortement baissé (-8 800 emplois soit -41 %).

2. Le recyclage se définit comme toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

3. Source : Urssaf, industrie du papier et du carton division 17 de la nomenclature d'activité française (NAF).

4. Mission relative à l'évaluation de la situation et au soutien de la filière papier/carton, Janvier 2021.

5. Plan de transition sectoriel de l'industrie du papier-carton en France, Décembre 2024.

6. Environ 7 % de l'eau est évaporée d'après l'Ademe.

7. Perspectives d'évolution de la filière papiers-cartons en France, Octobre 2023.

Une activité qui s'adapte aux besoins des acteurs du territoire

L'Ouest breton a connu une trajectoire similaire à celle observée sur le plan national. Le territoire regroupe près de 1 000 emplois en 2025, contre 1 400 vingt ans plus tôt (-30 %). L'activité finistérienne reste pour la grande majorité dans les entreprises de fabrication de papier et de carton, qui concentrent toujours plus de deux tiers des emplois. Ces industries sont localisées au sein de l'agglomération de Quimperlé qui, depuis plus de 200 ans, héberge les papeteries de Mauduit et de Saint-Girons (aujourd'hui SMW Groupe), spécialisées dans la fabrication de papier à cigarette. Plus tard au XIXe, l'usine Glatfelter, aujourd'hui papeterie de Cascadec appartenant au groupe Magnera (Scaër), a permis d'adresser d'autres marchés (papiers pour l'hygiène ou l'écriture…).

Le segment de la production d'emballages en carton est représenté par l'entreprise DS Smith Packaging, dont le site breton, situé à Carhaix-Plouguer, fournit principalement les industriels de l'agroalimentaire. Les autres acteurs conçoivent des étiquettes, des films et d'autres types de conditionnement. En revanche, l'Ouest breton n'accueille aucune entreprise dédiée à la fabrication de pâte à papier. La matière première est produite en grande partie dans le sud-ouest de la France.

En définitive, l'Ouest breton n'est pas un pilier de la filière mais accueille quelques sites majeurs. Ces acteurs font face à des enjeux de décarbonation et de maîtrise des coûts énergétiques notamment. Surtout, l'Ouest breton concentre de nombreux bénéficiaires (distributeurs, agroindustriels, …) dont les besoins en emballages sont importants. L'objectif est aussi de diminuer les surcoûts logistiques en diminuant les quantités et le volume des emballages, en réemployant ces derniers plutôt qu'en optant pour des emballages neufs ou en participant au recyclage des cartons.

D'après le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne (PRPGD), les gisements bretons de papier-carton sont estimés à 500 000 t[8], dont 70 % sont triés et valorisés. Les filières de valorisation bretonnes captent 10 % des gisements, principalement des journaux et des papiers, pour leurs marchés (isolant thermique, emballages moulés, etc.). Les 90 % restants sont envoyés dans les centres de tri où la qualité et l'homogénéité de la matière sont rigoureusement contrôlées.

8. Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bretagne.

Entre 2005 et 2023 les émissions de GES de la filière ont baissé de 5 % par an passant de 4,3 Mt à 1,65 Mt.

Figure 1 – Évolution de l'emploi dans l'industrie du papier-carton depuis 2006 (base 100)

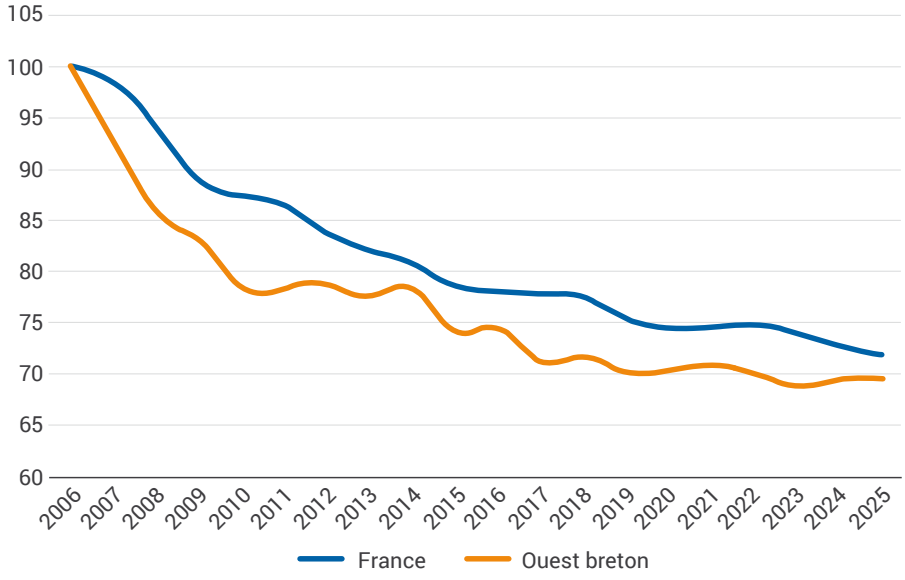

Source : Urssaf, traitement Adeupa

Crédit : Adrien Caste

Recyclage ou réemploi, une réflexion au cas par cas

Jusqu'à présent, le modèle dominant est celui du recyclage. En effet, une grande partie des gisements est triée et recyclée pour faire de nouveaux emballages. Ce processus est éprouvé et présente un bilan carbone relativement maîtrisé. Le recyclage n'est toutefois pas exempt de certaines contraintes. Il est également consommateur d'eau, d'énergies fossiles et surtout, la matière première montre des limites de recyclabilité après environ 6 boucles au vu du raccourcissement progressif de la fibre.

Le réemploi permet d'éviter ou de reporter la fabrication de nouveaux emballages ainsi que leur recyclage, car leur durée de vie est prolongée. Cela permet théoriquement de consommer moins de ressources naturelles et d'énergie. Toutefois, le réemploi fait face à un certain nombre de contraintes, notamment logistiques. D'après certaines études, un emballage (type bac de fruits et légumes) doit réaliser 63 rotations pour être plus sobre qu'un emballage recyclé. La réalité montre qu'en moyenne, un carton n'effectue que 24 rotations en raison de la dégradation du contenant.

En définitive, aujourd'hui, le recyclage reste la solution privilégiée pour les flux logistiques. Toutefois le réemploi gagne du terrain. Sur les longues distances, il est possible mais repose sur la massification et peut nécessiter l'intervention d'un acteur spécialisé. En circuit court où la distance entre utilisateurs est faible, les coopérations facilitent les synergies et des boucles de réemploi commencent à se mettre en place.

Figure 2 - Pyramide de traitement du carton d'emballage

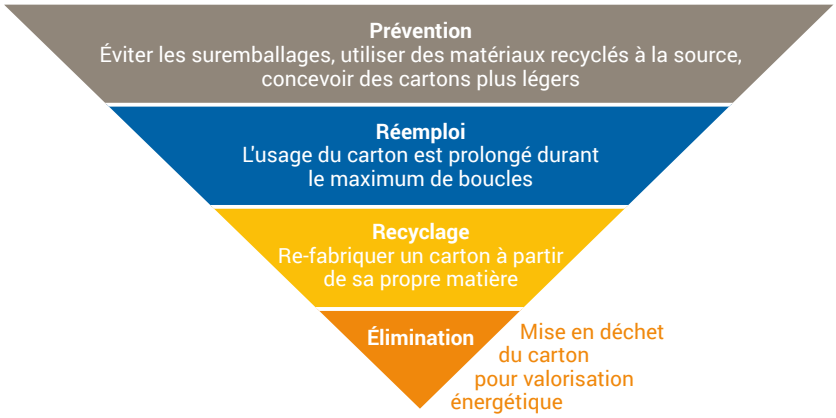

Figure 3 - Procédé de fabrication et de recyclage de la pâte à papier et du papier-carton

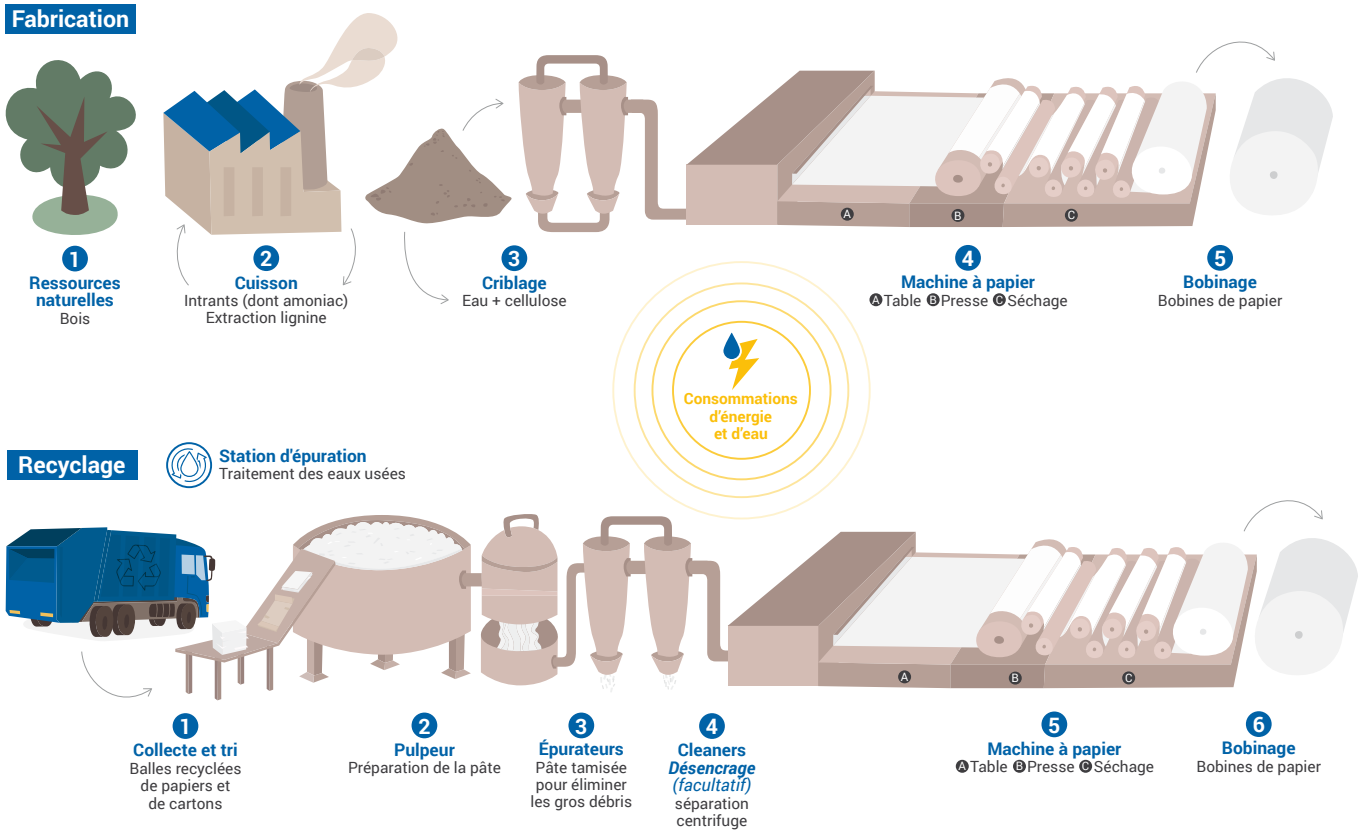

Schéma inspiré de la présentation de Benoît Deschamps, conseiller entreprise expert développement durable CCI Finistère

Des exigences réglementaires revues à la hausse

En 2018, la directive européenne 2018/852 a considérablement modernisé la directive datant de 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages. Le texte fixe des objectifs concernant le taux de recyclage de 75 % en 2025 et de 85 % en 2030 des emballages en papier-carton. Il encourage également à la réutilisation et au réemploi[9], afin d'éviter la production d'emballages neufs et engage les producteurs en soulignant la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Depuis le début des années 90, l'industrie du papier-carton est assujettie à différentes REP. D'abord celle sur les emballages ménagers qui contient 5 grandes familles de matériaux dont le papier-carton. Celle-ci a fusionné en 2023 avec la REP portant sur les papiers graphiques. Plus récemment, la loi antigaspillage économie circulaire (Agec), a identifié la création de filières supplémentaires. En 2023, la REP concernant les emballages issus de la restauration suivie, en 2025, de celle sur les autres emballages professionnels sont venues compléter le spectre de prise en charge des déchets papier-carton.

Entre temps, la France, qui s'était elle-même dotée d'un arsenal juridique au travers de la loi climat et résilience de 2021, imposait aux commerces de détail de plus de 400 m² de présenter au moins 20 % de leurs produits sans emballage primaire. Elle soulignait l'importance d'agir pour le réemploi via un maillage territorial de proximité : consigne, laveuse, lieux de stockage.

Le 16 décembre 2024, l'Union européenne a adopté le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages[10], qui a supplanté une précédente directive de 2019. Sur la forme, il s'affranchit de la transposition dans le droit de chaque pays, mais surtout, il s'adresse directement à l'ensemble des opérateurs économiques de l'UE pour gagner en efficacité et harmoniser les pratiques entre les États membres. Il impose aussi, à partir d'août 2026, des objectifs ambitieux en termes de réemploi (40 % en 2030 et 70 % en 2040) qui peuvent atteindre 100 % s'agissant des emballages utilisés au sein d'une même entreprise entre ses différents sites, ou pour ceux qui transitent entre les acteurs d'un même pays. Les restaurateurs bénéficient d'un calendrier plus progressif puisqu'ils ne devront proposer que 10 % d'emballages remployables à partir de 2030. In fine, l'objectif est de réduire les emballages, en poids et en volume, en traquant le taux de vide (maximum 50 %) et les formats jetables, c'est-à-dire les emballages groupés en plastique ou les plateaux, assiettes et gobelets jetables pour la consommation sur place dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en 2030. Les États membres devront justifier d'une baisse de 15 % de leurs déchets d'emballages en 2040.

> Bascule progressive de la simple obligation de recyclage vers la réduction à la source, l'optimisation des volumes et le réemploi obligatoire.

9. Les activités de réemploi concernent les biens avant l'acquisition du statut de déchet, pour un usage identique.

10. Packaging and packaging waste, amending regulation (PPWR).

Crédit : DR 29

Figure 4 - Frise chronologique des principales réglementations liées à la filière papier-carton

Une méthodologie pour réemployer et repenser l'usage des cartons

Les 5 étapes de la démarche

La méthodologie adoptée par le groupe de travail s'appuie directement sur les valeurs fondatrices du réseau DR29 : la coopération par le partage des expertises et des expériences de chacun, la mise en débat de problématiques et l'identification de solutions, l'exploration et l'expérimentation de solutions, l'apport d'expertises externes complémentaires. Cette démarche permet aux acteurs de prendre de la hauteur vis-à-vis de leur propre organisation et de bénéficier d'un regard extérieur sur leur manière de conduire le changement.

Celle-ci a été déclinée en 5 étapes :

1. Cadrage contextuel et réglementaire : analyse des évolutions du cadre législatif et sociétal (filières REP, loi Agec, règlement européen PPWR, Plan régional PRPGD).

2. Audit des flux et usages : établissement d'un état des lieux quantitatif et qualitatif auprès des entreprises membres (volumes, typologies, usages, retours d'expérience et pratiques existantes).

3. Analyse environnementale : étude du cycle de vie (ACV) du carton et examen du plan de transition sectoriel de la filière papetière.

4. Identification des leviers de circularité : recensement des solutions de réemploi et de valorisation matière à l'échelle locale.

5. Évaluation et arbitrage : analyse comparative et évaluation de la faisabilité des options identifiées.

Ces réflexions ont pu être approfondies grâce à des visites de terrain, à la fois au sein des entreprises en quête de nouvelles solutions, mais aussi chez les prestataires de services afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs et mieux appréhender le rôle des acteurs du réemploi, du recyclage et de la valorisation du carton.

- Sato relais : atelier Silzig et le site de valorisation de Quimper
- Labocéa (Hygiène Environnement et RSE) à Plouzané
- La brasserie du Bout du monde au Faou (usages et circuits logistiques du carton)
- Cellaouate à Saint-Martin-des-Champs (sourcing, flux et modèle économique)
- DS Smith Packaging à Carhaix (pratiques de circularité)
- Process de fabrication du papier, ACV et décarbonation de la filière, CCI Finistère et Objectif 2°
- Visioconférence avec l'entreprise Carton vert sur leurs solutions de réemploi
- Présentation de Véolia sur le circuit des cartons collectés
- Session de travail DR29/G4DEC/Oxymax sur les flux internes

Balles de papier reçues par l'entreprise Cellaouate à Saint-Martin-des-Champs

Crédit : DR 29

Visite des locaux de Labocéa à Plouzané

Crédit : DR 29

Le diagnostic réalisé a permis de montrer que :

- Les besoins des acteurs pouvaient être très différents les uns des autres, que ce soit en termes de qualité, de matière, de taille et d'usages (suremballages, alimentaire, intercalaires) et de personnalisation (encrage, marquage). Chacun fait valoir ses propres critères comme celui de l'hygiène pour les biens alimentaires, l'image de marque pour les biens de consommation, … L'hétérogénéité des besoins et des usages témoigne de la difficulté à massifier les flux et à générer des coopérations entre les acteurs du territoire.
- Plusieurs freins majeurs ont été identifiés, certains d'ordre logistique comme la difficulté à gérer les flux retours, le manque d'espace pour stocker les emballages, d'autres d'ordre sanitaire, notamment la difficulté à maintenir une qualité opérationnelle pour des secteurs soumis à des normes d'hygiène drastiques (santé, pharmaceutique, …).
- Des contraintes économiques ont aussi été mises en lumière comme le temps humain à dédier à la manutention des cartons ou le coût du stockage face au prix du neuf qui reste compétitif.
- Certaines entreprises soulignent aussi la difficulté pour sensibiliser et convaincre leurs clients de renoncer à certains emballages, considérant qu'ils font partie de l'expérience produit. Les clients à l'étranger et les domaines du haut de gamme peuvent être particulièrement sujets à ce type de contraintes.

La cartographie des flux est l'étape initiale indispensable ; y associer l'ensemble des parties prenantes contribue à faire de cette démarche un projet collectif mobilisateur.

Exemples de conditionnement de la brasserie du Bout du monde au Faou

Crédit : DR 29

Onduleuse chez DS Smith Packaging Bretagne à Carhaix-Plouguer

Crédit : DR 29

Un guide pour conduire son propre audit

1. Réaliser une cartographie interne

Il s'agit d'identifier les gisements de cartons entrants et sortants. Cette information peut être calculée avec le concours du prestataire de gestion des déchets. Il convient de les catégoriser en fonction de leurs caractéristiques : typologie de carton (tonnage, grammage, neutre, imprimé, compact ou ondulé, simple, double cannelure, etc.) ; volumes (60x40, 40x30, autres dimensions, carton intercalaire, etc.) ; état d'usure (souillé-scotch, agrafes- réglementé) ; niveau d'impression et de qualité et enfin d'analyser les usages (entrants/sortants, co-produits de calage, gestion de la fin de vie, contraintes sectorielles).

2. Identification des enjeux logistiques

Établissement d'une cartographie interne des flux du carton (du transport à la poubelle) pour identifier les usages de réemploi interne existants et potentiels et identifier les besoins précisément (transport, stockage, protection, remplissage). Au regard de leur volumétrie et de leur fragilité, les entreprises doivent définir leur capacité à stocker les cartons et préserver leur intégrité. Il s'agit également d'optimiser l'utilisation des cartons en chassant les espaces vides afin de limiter le nombre d'emballages.

3. Coordination sur le territoire

Le réemploi de cartons peut faire l'objet de boucles locales. Par exemple au sein d'une même zone d'activités, une entreprise peut donner ou vendre des cartons dont elle n'a pas besoin à une entreprise voisine qui souhaite envoyer des marchandises si les conditions sont réunies pour une telle synergie (bonne correspondance des cartons, …). Ces boucles doivent être imaginées à une échelle très locale pour être, d'une part, viables économiquement vis-à-vis du coût de transport, et d'autre part, évaluées sur le plan environnemental notamment pour les émissions de CO_2 liées au transport.

4. Mesurer les effets des actions

Les effets des actions mises en œuvre en faveur du réemploi doivent être mesurées au regard d'indicateurs de performance économique qui incitent souvent à passer à l'action (calcul du vrai coût des déchets[11], économie financière réalisée par rapport à l'achat de cartons neufs) et de performance environnementale (émissions de CO_2 évitées, économies d'eau et d'énergie).

5. Prendre en compte les contraintes réglementaires

Les entreprises doivent tenir compte aussi des contraintes réglementaires qui vont leur être imposées. La mise en application de la PPWR à partir d'août 2026, ou encore la nouvelle REP portant sur les emballages professionnels qui doit entrer en vigueur en janvier 2027, vont obliger les organisations à s'adapter afin de réduire leurs emballages et favoriser leur réemploi sous peine d'être sanctionnées financièrement.

11. Fiche action du G4DEC "Calculer le vrai coût de mes déchets".

Des exemples concrets d'optimisation de l'usage des cartons

Au cœur de l'activité logistique des entreprises, les cartons d'emballage représentent une part importante des volumes de déchets à traiter. Malgré l'existence de barrières pour mettre en œuvre des stratégies de réemploi, des solutions locales se structurent pour lever progressivement ces contraintes et faire du réemploi une réelle alternative à la production d'emballages neufs ou le recyclage de cartons sous-utilisés.

La réduction des volumes des emballages

Partenaires privilégiés de la chaîne de la valeur, les fournisseurs peuvent s'avérer des alliés précieux dans les démarches afin d'activer des leviers de coopération autour de l'éco-conception, la réduction du poids des cartons, la diminution du « vide » voire la suppression de certains cartons superflus.

Témoignage d'Élodie Coquerelle,
Responsable RSE, Biobleud (Ploudaniel)

« Suite à un accompagnement CCI Finistère sur le coût complet des déchets et à notre premier bilan carbone, nous avons déterminé des actions à déployer afin d'optimiser les ressources au sein de notre entreprise. Nous avons notamment identifié un levier sur le volume de cartons issus de nos commandes fournisseurs. Dans ce cadre, nous avons supprimé les cartons de protection de nos mottes de beurre de 10 kilos tout en maintenant les standards d'hygiène et de qualité. Cette coopération nous a permis de réduire de 2 tonnes par an notre volume de cartons avec des impacts positifs bilatéraux pour notre fournisseur et pour nous. Nous avons diminué le coût d'enlèvement des déchets et augmenté l'optimisation et la sécurisation des tâches des salariés. Aujourd'hui, nous poursuivons cette dynamique de réduction des déchets qui s'intègre pleinement dans notre stratégie RSE et permet de fédérer nos parties prenantes. »

La coopération tient une place centrale dans l'émergence de solutions.

Témoignage d'Olivier Lallemand,
Dirigeant, Le Bout du monde (Le Faou)

« Nous étions confrontés avec notre précédent fournisseur de cartons à des malfaçons engendrant des baisses de rendement sur notre chaîne de production. Nous avons travaillé en coopération avec un nouveau partenaire DS Smith à Carhaix pour améliorer le calibrage et la rigidité de nos cartons. Cette coopération a permis d'optimiser notre organisation en réduisant les arrêts machine et les pertes de matière. Nous utilisons dorénavant une gamme de cartons "R" produits avec moins de matière et en sélectionnant un fournisseur plus local, nous avons réduit notre impact carbone. Cette relation client-fournisseur privilégiée a généré des impacts positifs au niveau financier et écologique ».

Témoignage de Nicolas Le-Lay,
DS Smith (France - Carhaix)

« Grâce à l'expertise de nos bureaux d'études, à nos outils d'éco-conception et à l'utilisation de l'analyse de la valeur, nous évaluons l'ensemble du cycle de vie des emballages, de leur conception jusqu'à leur fin de vie.
Cette démarche nous permet de co-construire avec nos clients des solutions adaptées à leurs besoins, alliant innovation, performance et optimisation technique, logistique et environnementale.
Au-delà de l'emballage lui-même, nous contribuons à l'atteinte de leurs objectifs RSE en réduisant la consommation de ressources, en favorisant la recyclabilité et en mesurant concrètement les progrès réalisés. »

Outil d'optimisation technique et écologique pour la fabrication des emballages carton - Ds Smith

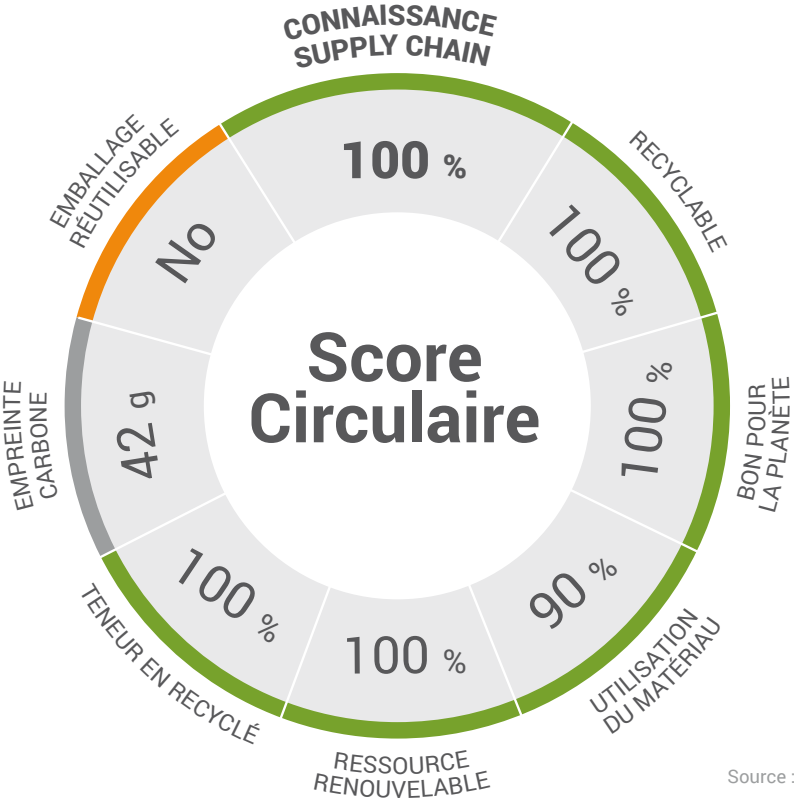

Source : DR 29

Le réemploi en interne

Les cartons peuvent être réemployés lors des transferts entre les sites d'une même entreprise ou en interne pour ses expéditions. Cela permet d'optimiser l'intégralité du cycle de vie de l'emballage et d'épargner des flux logistiques dispensables pour acheminer de nouveaux emballages. C'est aussi un moyen d'éviter le recours à des emballages neufs ou recyclés.

Témoignage de Julien Diquelou,
Responsable communication
et marketing, Toad (Pluguffan)

« Nous avions pour habitude de réemployer les cartons de nos fournisseurs pour les expéditions vers nos clients BtoB. Il y a 3 ans, nous étions confrontés à une pénurie de cartons durant notre période de pic d'activité en fin d'année. Nous avons décidé de faire appel à la presse locale pour relayer notre besoin et générer des dons de cartons. L'opération a été un succès et nous avons pérennisé la démarche à l'année. Nous avons installé un système de réemploi en sourçant des partenaires de proximité et récupérons tous types de cartons. Depuis la mise en place de cette initiative, nous n'avons plus racheté de cartons. En alliant bon sens et pragmatisme, cette démarche nous permet de coopérer avec des acteurs du territoire, de réaliser des économies et de limiter l'impact de nos livraisons. »

Le don de cartons

De nombreux acteurs locaux sont en recherche de cartons de seconde main dans le cadre de leur activité tandis que d'autres entreprises cherchent à se débarrasser des leurs. Ces intérêts mutuels de proximité permettent d'éviter le recyclage des cartons tout en favorisant une dynamique locale de coopération.

Contacts utiles :

- **Catalogue « Les boîtes à ressources CCI 29 »** : catalogue mensuel regroupant des listes de ressources (produits, matières, équipements, locaux) que des entreprises souhaitent donner, vendre ou louer à d'autres entreprises locales.
  Contact : Magalie Chesnel, conseillère développement entreprises et environnement, CCI Finistère, magalie.chesnel@finistere.cci.fr, 06 48 97 11 73
- **Les recycleries et ressourceries** sont des acteurs locaux privilégiés du réemploi et sont susceptibles de réceptionner les dons mais également de proposer à la vente des cartons de seconde main de qualité.
- **La Réserve des matériaux (Brest)** réceptionne des dons de manière ponctuelle (1 palette maximum par apport). Type de carton : à plat, non plié, neuf ou équivalent du neuf. Apport sur le lieu de vente privilégié (les mercredi, vendredi et samedi).
  Contact : demat@la-reserve.bzh, https://www.la-reserve.bzh/
- **Treuzmat (Quimper)** réceptionne des dons toute l'année. Type de carton : tout type de format, à plat, non déchirés, non salis, non gras. Apport dans nos locaux (gratuit et sur rdv) ou collecte (facturée).
  Contact : ressourcerie.materiaux@gmail.com, https://treuzkemm.org/la-ressourcerie-de-materiaux/

Témoignage d'Agathe Sézanne,
Coordinatrice, Brest en jouets (Brest)

« Nous avons eu un contact avec la société Technature par l'intermédiaire du G4DEC, organisme d'économie circulaire finistérien. Dans ce cadre, nous avons bénéficié de deux dons de cartons de la part de cette entreprise (dont 840 cartons en juin 2026). Ces cartons sont utilisés soit en interne soit pour la vente de certains objets en lot. Nous sommes actuellement à la recherche de cartons pour des usages internes (stockage et transport de nos jouets). Ces dons peuvent faire l'objet d'un bon Cerfa ».

Témoigne de Paul Riou,
Technicien santé-sécurité-environnement, Technature (Dirinon)

« De par notre activité, nous avons régulièrement des stocks de cartons neufs ou de très bonne qualité à traiter suite aux changements de références produits de nos clients. Par conviction et sensibilité environnementale, nous essayons d'offrir une seconde vie à ces cartons plutôt que les détruire. Cependant, nous faisons face à des contraintes de stockage et avons besoin de réactivité. Dans cette optique, nous avons construit un réseau de partenaires institutionnels, associatifs et privés impliqués dans l'économie circulaire qui facilitent nos démarches de réemploi. Nous avons réalisé à plusieurs reprises des dons de cartons à des associations (ex. : Ti Récup' et Brest en jouets) et des entreprises privées (ex. : Arremad). En général, nous proposons un retrait sur site car nous disposons du matériel nécessaire au chargement. Ces dons contribuent à notre politique RSE et offrent de nombreux avantages : baisse des tonnages de déchets, valorisation auprès des équipes et participation à la dynamique locale du territoire. »

Le réemploi de cartons en B2B, l'exemple du numéro un français Carton vert

Certaines entreprises se sont spécialisées dans la reprise et la commercialisation de cartons réemployés. Selon la qualité et le volume, elles peuvent racheter aux entreprises des cartons jusqu'à 150€/tonne et les revendre 30 % à 50 % moins cher que des cartons neufs. D'après les bilans réalisés par Carton vert, une tonne de carton réemployée permet d'éviter l'émission d'une tonne de CO_2 et la consommation de 182 000 litres d'eau. Cette solution implique toutefois, pour les revendeurs ou les acheteurs, de s'engager sur des volumes souvent importants pour être viable économiquement, c'est pourquoi elle s'adresse principalement aux grandes PME, ETI et grandes entreprises.

Contact utile : Carton vert, 05 25 53 02 42, commerce@carton-vert.com, https://www.carton-vert.com/

Témoignage de Géraldine Lombard,
Superviseur hygiène-sécurité-environnement, Mc Bride (Rosporden)

« Nous avions une démarche classique de recyclage des cartons jusqu'à notre rencontre, en 2022, avec Carton vert, entreprise spécialisée dans le réemploi des cartons. Ce service nous a inspiré pour des raisons écologiques et économiques. En 3 mois, nous avons déployé la solution en interne. Pour ce faire, avec l'appui de notre direction et l'implication des personnels de production et logistique, nous avons développé une zone de stockage dédiée et des nouvelles règles de tri. En raison de notre activité, nous avons l'avantage de recevoir de nos fournisseurs des cartons résistants, non souillés et secs qui favorisent leur réemploi. Aujourd'hui, nous valorisons l'équivalent d'un camion de 30 palettes de cartons chaque semaine. Notre collaboration avec Carton vert s'avère très positive en matière de RSE, de réduction de nos impacts, d'engagement de nos collaborateurs et d'un point de vue économique. »

Crédit : Magnific

Bon sens et pragmatisme permettent de trouver des boucles locales de réemploi.

La transformation des cartons en calage pour les expéditions

Les cartons peuvent aussi être recyclés pour d'autres besoins liés à la logistique. Certains prestataires disposent de machines permettant de recycler en calages pour les expéditions, les cartons qui ne peuvent plus être réemployés. C'est un moyen de prolonger la durée de vie du carton sans recourir à des process énergivores ou coûteux en favorisant des usages proches de celui d'origine. L'entreprise BAM Emballages (Saint-Évarzec) propose ce genre de prestations (entre 1 400 € et 4 000 € par machine) et des prêts allant jusqu'à 10 jours.

Témoignage de David Delcroix,
Commercial, BAM Emballages
(Saint-Évarzec)

« Depuis 3 ans, nous sommes de plus en plus sollicités par des entreprises qui souhaitent valoriser leurs cartons dans le cadre de leur stratégie RSE. Pour ce faire, nous proposons une gamme de matelasseuses permettant de transformer les cartons pour du remplissage de vide ou de la protection de produit lors de l'expédition. Cette solution est simple d'utilisation, ne demande pas d'entretien et offre une matière en sortie malléable adaptée à de nombreuses utilisations. Plusieurs entreprises finistériennes utilisent d'ores et déjà nos produits comme le Crédit mutuel Arkea (Relecq-Kerhuon), Océane alimentaire (Penmarch), Les 4 saisons (Poullaouen), Ceva Ecat-iD Campus (Plouedern). »

La mutualisation de presse à balles

L'acquisition d'une presse à balles ou d'un compacteur peut s'avérer coûteuse pour certaines entreprises au regard du volume de cartons à traiter. Dans cette optique, le co-investissement des partenaires répond à une logique de coopération territoriale, d'amortissement de la charge financière, et d'optimisation de l'utilité de la presse. Néanmoins, ce type de partenariat nécessite une contractualisation entre les parties afin de répondre aux obligations contractuelles et réglementaires.

La fiche[12] retour d'expérience de Réseau synapse « Mettre une presse à balles à disposition des autres acteurs du territoire » permet de guider les acteurs qui souhaiteraient s'engager dans ce type de collaboration.

12. https://www.reseau-synapse.org/juridique/h/fiche-rex-juridique-mutualisation-de-la-gestion-des-dechets.html

Les caisses en plastique réemployables

Pour certains flux (fruits et légumes, logistique fermée), le passage du carton aux caisses plastiques consignées est une alternative envisageable. Cette solution permet notamment de limiter le gaspillage d'emballage et de réduire les éco-contributions dans le cadre de la nouvelle filière REP sur les emballages professionnels.

Contacts utiles : https://www.ifco.com/fr/, https://www.revipac.com/ , https://www.pandobac.com/

Aujourd'hui de nombreux leviers d'actions sont disponibles pour optimiser la gestion des cartons au sein des entreprises. Ces démarches génèrent divers bénéfices pour les organisations : mobilisation des équipes ; réduction des coûts logistiques ; valorisation de la stratégie RSE de l'entreprise ; renforcement des liens avec les partenaires ; développement de dynamiques de coopération territoriale ; réponse aux nouvelles attentes des clients.

Visite des locaux de DS Smith (Carhaix-Plouguer)

Crédit : DR 29

Si le réemploi du carton reste une démarche volontaire et territoriale (économie circulaire locale), l'évolution réglementaire déplace de plus en plus le curseur de la simple valorisation (recyclage) vers la **réduction à la source** et le **réemploi opérationnel.** Avec la PPWR dès 2026 et l'extension de la REP EPRO, l'optimisation des volumes (remplissage de vide) et l'intégration de cartons de seconde main ou de boucles locales de réemploi deviennent des impératifs économiques pour éviter les pénalités et réduire les coûts logistiques. C'est une opportunité de différenciation pour les entreprises. C'est aussi un moyen de s'inscrire dans les scénarios de décarbonation du Plan de transition sectoriel de l'industrie du papier carton en France. Le carton, qui constitue un usage quasiment universel, doit permettre d'ouvrir le champ des coopérations et du réemploi vers d'autres filières. Et bien évidemment de raisonner en amont sur l'écoconception et de limiter la consommation de matière.

> “Les nombreux échanges qui ont nourri les visites de la filière de carton locale on mis en perspective l'impact de nos activités sur la ressource en eau et en énergie.
>
> La dernière canicule de l'été 2026 en France est venue étayer la réalité physique qui va mathématiquement contraindre à la transition écologique.
>
> **Sébastien Kergoat,**
> JKS

> “À travers cette démarche et notre groupe de travail, chacun a pu s'acculturer sur la filière carton. Nous avons découvert des bonnes pratiques et compris un peu plus les enjeux de demain liés aux emballages. Des leviers d'amélioration existent mais les contraintes d'usage de chacun restent un frein à lever. ”
>
> **Fabien Zaltron,**
> Chef d'entreprise,
> Cegelec Clim Ouest Brest

> “Questionner le besoin en carton, oui mais ensemble. Il faut oser engager le dialogue : avec ses équipes, ses clients, ses fournisseurs, les entreprises locales. C'est là que naissent les vraies solutions. ”
>
> **Nolwenn Gourmelon,**
> Dirigeante, Aencrage

> “Avec cette démarche, j'ai appris/je retiens l'importance de travailler collectivement, avec nos équipes, nos fournisseurs et les acteurs du territoire. En échangeant avec d'autres entreprises, on peut identifier des solutions très concrètes pour réduire, réemployer ou mieux valoriser nos cartons. Mon conseil : commencez par faire un état des lieux, échangez avec d'autres entreprises, vos fournisseurs/vos voisins…et lancez-vous en expérimentant une première solution concrète ! ”
>
> **Émeline Sarazin,**
> Responsable Ressources humaines, Oxymax

Pour aller plus loin

Avec l'Adeupa

Observatoire de l'économie circulaire n°1
Novembre 2019

Observatoire de l'économie circulaire n°2
Avril 2021

Et ailleurs

- Perspectives d'évolution de la filière papiers-cartons en France,
  Ademe - Octobre 2023
- Plan de transition sectoriel de l'industrie du papier-carton en France,
  Ademe - Juillet 2025
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de Bretagne
  Mars 2020

LES OBSERVATOIRES | **ÉCONOMIE**

Direction de la publication
Yves Cléach

Réalisation
Quentin Delaune,
Aurore Coppens,
Rafael Le Borgne

Relecture
Magali Can

Mise en page
Cubik communication

Contact
contact@adeupa-brest.fr
Aurore Coppens
contact@developpement-durable-finistere.fr

Dépôt légal
Octobre 2026

ISSN
2425-9608

Référence
26-145

AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE
18 rue Jean Jaurès - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 51 71

www.adeupa-brest.fr

LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE